

ASSISTANCE AU RETOUR VOLONTAIRE  
ET A LA RÉINTÉGRATION DEPUIS LE MAROC



RAPPORT TRIMESTRIEL  
JANVIER - MARS

2019

## Le retour depuis le Maroc en quelques chiffres



Début en **2005**.



**47** pays couverts depuis le début du programme en 2005.



**11 528** personnes assistées, dont plus de 400 migrants vulnérables.



Au 30 mars 2019, **1743** dont 372 femmes et 1371 hommes migrants étaient en attente d'un retour volontaire.

## CONTEXTE

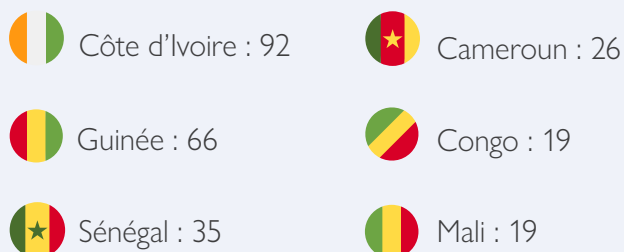
Le programme « d'Aide au Retour Volontaire et à la Réintégration » (AVRR) que met en œuvre l'OIM Maroc avec le soutien de quatre donateurs vise à offrir une assistance **administrative**, en vivres et en non-vivres, **logistique** et **financière** aux migrants qui décident de retourner volontairement dans leurs pays d'origine, mais qui n'en ont pas les moyens.

## BÉNÉFICIAIRES

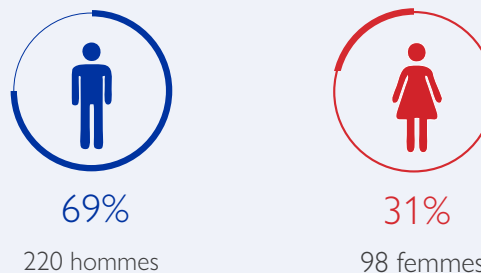


Entre janvier et mars 2019, 318 personnes ont quitté volontairement le Maroc avec l'assistance de l'OIM vers 21 pays d'origine.

### Principaux pays d'origine



### Répartition par sexe



La moyenne d'âge des personnes ayant bénéficié du retour volontaire sur cette période était de 27 ans.

**318** personnes sont retournées volontairement dans leurs pays d'origine au premier trimestre 2019. La moyenne d'âge est de 27 ans.

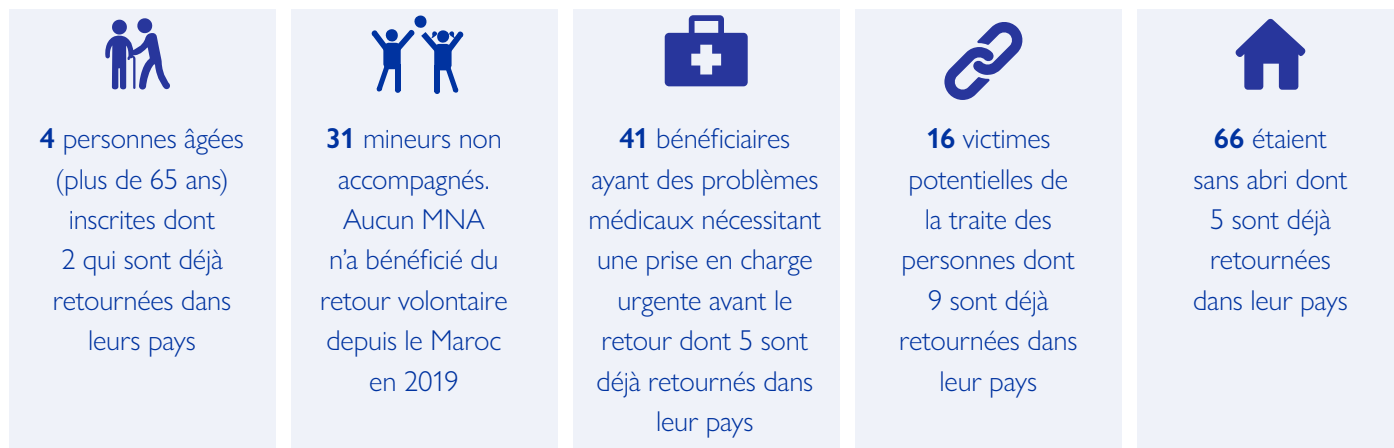
Avec 92 personnes qui y sont retournées (soit 29 % de la totalité des bénéficiaires), la **Côte d'Ivoire** était le principal pays de retour des bénéficiaires du premier trimestre 2019.

**9** migrants vulnérables sur les 318 retournés ont reçu dans leur pays d'origine, une aide à la réintégration financée par le bureau de l'OIM Maroc.

Le programme AVRR depuis le Maroc est mis en œuvre en synergie avec « l'initiative UE-OIM pour la protection et la réintégration des migrants ». Sous cette initiative, les retournés éligibles sont assistés à leur retour dans leur pays d'origine et sont accompagnés dans la mise en œuvre d'un projet de réintégration. Au-delà des projets de réintégration individuels ou collectifs (réunissant plusieurs retournés), cette initiative assiste aussi les bénéficiaires dans la mise en œuvre de projets qui incluent les membres de leurs communautés. Enfin, ce projet soutient les gouvernements des pays d'origine dans la création et le renforcement de structures et de réseaux d'assistance aux retournés.

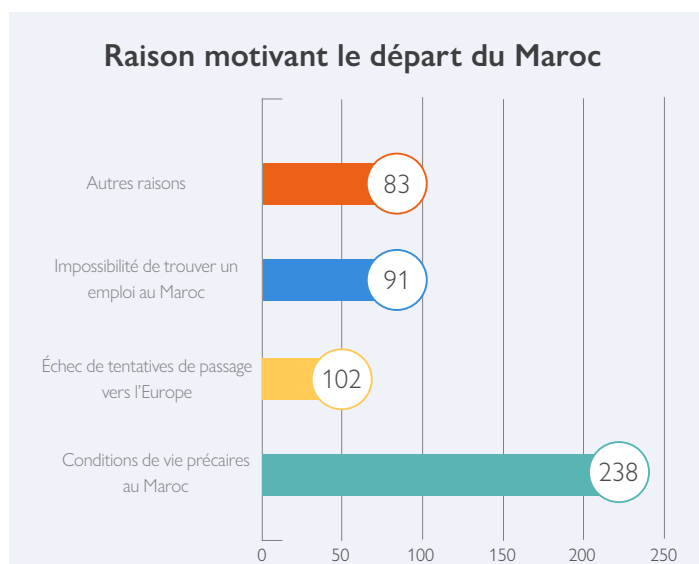
## PRISE EN CHARGE DES VULNÉRABILITÉS

Avant l'organisation effective du retour vers le pays d'origine, l'OIM assiste les migrants vulnérables qui s'inscrivent au retour volontaire. Dans ce sens, ont été assistées durant le premier trimestre :



L'organisation du retour des migrants vulnérables requiert un suivi particulier et une assistance spécifique avant, pendant et après le retour. Par exemple, les migrants ayant des problèmes de santé ont été référés vers les structures hospitalières adéquates et ont reçu une prise en charge de leurs pathologies avant le départ. En plus des **41 personnes ayant reçu une prise en charge médicale d'urgence**, l'OIM a procédé à l'achat de médicaments et prescriptions médicales pour **151** autres migrants. En outre, **383 migrants ont bénéficié de kits alimentaires et d'hygiène** ainsi que de **vêtements avant le retour et 150 migrants ont reçu une aide au transport** pour divers besoins (établissements de documents de voyage, transport vers les hôpitaux, etc.).

## RAISONS DU DÉPART DU MAROC



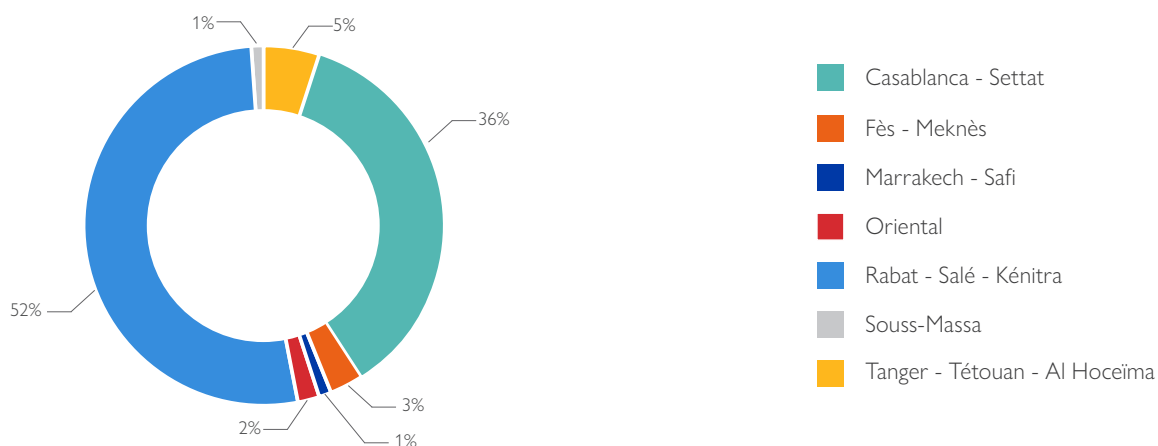
Différentes raisons, parfois cumulatives, motivent la décision des bénéficiaires de recourir à l'aide de l'OIM pour bénéficier du programme AVRR.

La raison du retour la plus récurrente était liée aux **conditions de vie précaires au Maroc**. Cette raison a été évoquée **238 fois**. Les bénéficiaires ont en outre mentionné **l'échec des tentatives de passage vers l'Europe** (102 occurrences), et **l'impossibilité de trouver du travail au Maroc** (91). Enfin, d'autres raisons que sont les raisons familiales, les problèmes de santé ainsi que l'exploitation et l'escroquerie ont été également soulevés.

## RÉGIONS DE RÉSIDENCE DES BÉNÉFICIAIRES AU MAROC

Avant de retourner dans leur pays d'origine, les bénéficiaires ont pu séjourner dans plusieurs régions et/ou villes au fur et à mesure de leur séjour au Maroc. **52 % des bénéficiaires ont vécu à un moment dans la région de Rabat-Salé-Kénitra.** 36 % des bénéficiaires ont résidé dans la région de Casablanca-Settat. La région de Tanger-Tétouan-Alhoceïma a accueilli 5 % des bénéficiaires. Le reste était réparti sur l'ensemble du territoire marocain.

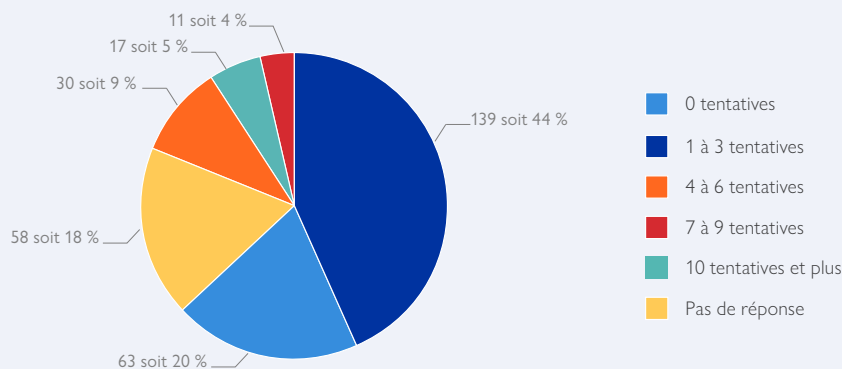
### Régions de résidence des bénéficiaires



## TENTATIVES DE PASSAGES IRRÉGULIER VERS L'EUROPE

### Tentatives de traversée

Avant de solliciter l'aide au retour volontaire, 44 % des retournés du premier trimestre 2019 ont effectué entre 1 et 3 tentatives de passage vers l'Europe. 20 % des bénéficiaires n'ont effectué aucune tentative<sup>1</sup>.

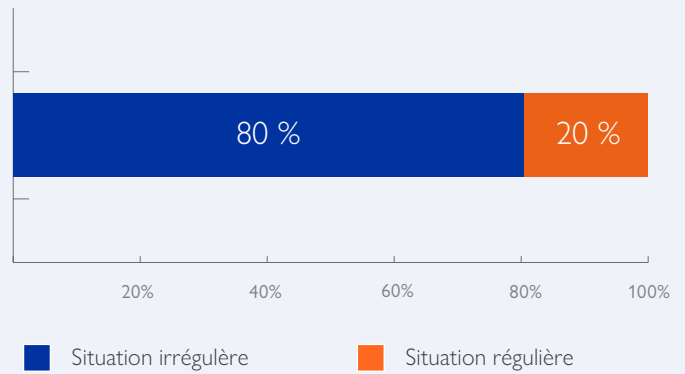


<sup>1</sup> 18 % des bénéficiaires n'ont pas répondu à cette question.

## SITUATION ADMINISTRATIVE DES RETOURNÉS

### Situation administrative

La majorité des personnes retournées dans leur pays d'origine à travers le programme AVRR (80 %) au premier trimestre 2019 étaient en situation administrative irrégulière.



Le programme d'aide au retour volontaire et à la réintégration est mis en oeuvre grâce au soutien financier de nos bailleurs :





L'Organisation internationale pour les migrations - Organisme des Nations unies chargé des migrations

n°11 rue Aït Ourir, « Pinède », Souissi, Rabat - Maroc - Tél : +212 (0)5 37 65 28 81 / Fax : +212 (0)5 37 75 85 40  
Email : [iomrabat@iom.int](mailto:iomrabat@iom.int) - <https://morocco.iom.int>